



PRÉFÈTE DE LA SOMME

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Amiens, le 4 novembre 2020

ARRETES MUNICIPAUX D'OUVERTURE DES COMMERCES DE CENTRES-VILLES LA PREFETE DEFERE AU TRIBUNAL ADMINISTRATIF

Les commerces sont directement concernés par les mesures de confinement qui ont un fort impact sur leur activité. La Préfète de la Somme est consciente de cette situation qui, après la première vague de l'épidémie de coronavirus et à la veille des fêtes de fin d'année, génère des craintes face à l'aggravation de la situation économique.

Les mesures de confinement sont en effet contraignantes : elles visent à protéger les citoyens face à la dégradation des indicateurs épidémiologiques.

En effet, dans la Somme la situation épidémiologique est préoccupante : le taux d'incidence a plus que doublé en quinze jours, passant de 119 pour 100 000 habitants le 21 octobre à 259 au 3 novembre ; pour les plus de 65 ans, ce taux est passé de 222 à 318 sur la même période ; le nombre de décès est de 273 depuis le début de la crise sanitaire. La priorité est donc de freiner à la propagation du virus pour protéger les Français et empêcher que les hôpitaux ne soient saturés.

Pour faire face à cette situation, le Gouvernement a mis en place des mesures de soutien économique exceptionnelles.

En plus de mesures de soutien aux entreprises, des dispositifs spécifiques sont prévus pour accompagner les commerçants : les ventes réalisées sur internet et collectées en magasin ne seront pas prises en compte dans le calcul du chiffre d'affaires qui donne accès au fonds de solidarité ; une enveloppe de 100 millions d'euros sera consacrée à la numération des commerces.

Comme le Gouvernement l'a précisé, la situation épidémiologique est très évolutive et fera l'objet de point d'étapes réguliers.

Dans l'immédiat, la Préfète de la Somme défère au Tribunal administratif d'Amiens les arrêtés des communes autorisant les commerces à ouvrir. Des contrôles auront lieu dans les commerces dans l'objectif de rappeler les règles en vigueur.

Service communication et représentation de l'État

Tél : 03 22 97 81 48
Mél : pref-communication@somme.gouv.fr



PrefectureSomme



@Prefet80

51, Rue de la République
80000 Amiens